



Nouveau Programme AVOT OUBANIM

Parachat 'Houkat Balak



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

🕒 1 HEURE

1 heure d'étude Parents - Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés

🥂 1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner

🎁 1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 20, versets 1 et 2

Les enfants, cette semaine est la dernière semaine où il y a un décalage entre la Paracha qui est lue en Israël (Balak) et les Parachiot qui sont lues dans le reste du monde ('Houkat Balak). La semaine prochaine, Bézrat Hachem, tout le monde lira la Paracha de Pinhas. Dans la paracha de 'Houkat, nous assistons à la mort de Myriam.

? (facile !) : Qui était Myriam ?

Bravo ! La **sœur de Moché Rabbénou** et de Aharon Hachohen.

? Avons-nous des indications sur la date de sa mort ?

Bravo ! Le verset nous a dit que toute l'assemblée est arrivée au **Midbar Tsine**. Rachi explique qu'il s'agit de tous ceux qui vont rentrer en Erets Israël : tous ceux qui devaient mourir dans le désert pendant les quarante ans sont **morts**, et l'assemblée dont on parle ici est constituée des personnes qui **vont entrer vivantes en Erets Israël**. Cela nous indique que Myriam est décédée la quarantième année.

? Avons-nous plus de précisions sur la date de sa mort ?

Oui. Le verset dit : «Ba'hodech Harichone» («le premier mois»).

? Quel est le premier mois d'après la Torah ?

Le mois de **Nissan**.

Suite en page 2



PARACHA SUITE

Par conséquent, le 10 Nissan, les Bné Israël sont arrivés au Midbar Tsine. (Yonathan Ben Ouziel)

? Savons-nous quel est cet endroit ?

La Guémara Chabbath (89a) nous dit que c'est le **Har Sinai**. La quarantième année du désert, les Bné Israël sont donc revenus au pied du Har Sinai. Ils ont campé à Kadech, et Myriam est décédée à cet endroit le dix Nissan.

? A quelle date les Bné Israël sont-ils entrés en Erets Israël ?

L'année suivante, le **10 Nissan 2488**, Myriam est donc décédée un an, jour pour jour, avant que les Bné Israël traversent le Jourdain pour entrer en Israël.

? Que s'est-il passé immédiatement après la mort de Myriam ?

Bravo ! Le verset nous dit que l'assemblée n'avait plus d'eau. Le rocher qui les accompagnait depuis des années a disparu, il est allé se mêler à d'autres rochers, et les **Bné Israël n'ont plus eu d'eau**.

? Qu'est-ce que les Bné Israël ont compris à ce moment-là ?

Bravo ! Ils ont compris que c'était **par le mérite de Myriam qu'ils avaient eu de l'eau** pendant toutes ces années.

? De quel mérite s'agissait-il précisément ?

Bravo ! Il s'agissait du fameux **mérite d'avoir attendu au bord du Nil**, pour voir de quelle manière Hachem allait sauver son frère Moché. Car elle avait entièrement confiance qu'Il le sauverait.

? La Guémara Baba Métsia (86b) nous dit que c'est par le mérite d'Avraham Avinou, qui avait donné de l'eau aux anges qui sont venus lui rendre visite, qu'Hachem a donné de l'eau aux Bné Israël dans le désert. Alors, est-ce par son mérite ou par celui de Myriam qu'ils ont eu de l'eau ?

Le Maharcha, dans Baba Métsia, répond que par le mérite d'Avraham Avinou, qui a donné aux anges à boire une fois, Hachem aurait donné à boire une fois aux Bné Israël. Mais par le mérite de Myriam, Il leur a donné **à boire pendant tous les quarante ans**.

HALAKHA

? Est-ce qu'à la maison deux personnes pourront manger sur la même table si l'un mange de la viande et l'autre du fromage ?

Bravo ! **Non**, car on craint que, pendant le repas, va faire goûter à l'autre un peu de ce qu'il est en train de manger.

? Imaginons cette même situation dans une salle à manger publique, par exemple un lieu de travail où chacun amène son repas. Deux collègues pourront-ils manger sur la même table, un de la viande et l'autre du lait ?

Bravo ! **Oui**, car, dans ce cas, on ne craint pas qu'ils se goûtent mutuellement leur repas. Ils ne sont pas assez intimes pour faire cela. Mais si ce sont deux collègues intimes, on craindra qu'ils se goûtent de leur repas, et ils ne pourront donc pas manger sur la même table.

? Si à la maison, il n'y a qu'une seule table et que deux personnes veulent y manger ensemble, l'une du lait et l'autre de la viande, comment faire ?

Bravo ! Il faudra mettre une nappe (ou un plateau) sous chacun des repas. Cela leur rappellera qu'ils mangent un repas différent, dont **ils ne doivent pas goûter l'autre**.

? S'ils n'ont ni plateau, ni nappe, comment faire ?

Bravo ! Il faudra mettre entre eux **un objet qui leur rappellera de ne pas se goûter de leur repas**. Par exemple,

Yoré Dé'a, Siman 85, Sé'if 1 et 2

s'ils ne comptent pas manger de pain, on pourra mettre entre eux un pain. Et s'ils comptent manger du pain, il faudra mettre entre eux **un objet qui n'est pas habituellement sur la table**, et qui leur servira, en quelque sorte, de barrière.

? Si la femme de ménage mange à notre table un repas froid non-Cachère, peut-elle le manger à notre table, sans plateau en dessous ni objet entre elle et nous ?

Oui, car lorsque les deux repas sont Cachères, **on craint que l'un goûte de l'autre**. Mais lorsqu'un des deux repas n'est pas Cachère, on ne craint pas qu'on en vienne à goûter du repas non-Cachère.

? Si, à Pessa'h, la femme de ménage amène son repas 'Hamets, peut-elle le manger avec nous sur notre table ?

Même si, a priori, il n'y a aucun risque que nous en venions à manger du 'Hamets, elle ne pourra pas manger ce repas sur notre table, car, à Pessa'h, **la moindre miette de 'Hamets est interdite à la consommation**, et on craint que du 'Hamets puisse gicler de ce repas sur le nôtre.

? Deux personnes qui mangent ensemble, l'une un repas lacté et l'autre un repas de viande, peuvent-elles utiliser la même salière ouverte ?

Bravo ! **Non**, car des parties de leur repas risqueraient de se coller au sel qui reste dans la salière, et il risquerait donc d'y avoir dans le sel à la fois du lait et de la viande.





MICHNA

Dans la Parachat 'Houkat, la Torah aborde le célèbre sujet de la vache rousse. Celui-ci est tellement complexe qu'un traité de Michna entier lui est consacré : la Massékhet Para, qui comporte douze chapitres et quatre-vingt-seize Michnayot.

La Michna que nous allons étudier aujourd'hui commence par parler du cas d'une vache complètement rousse, mais dont les cornes ou les sabots sont noirs.

? Cette vache peut-elle être utilisée pour la Mitsva de Para Adouma ?

Si la **totalité de la corne** ou du sabot est **noire, non**. Si **seul le niveau supérieur** de la corne, qui dépasse l'os intérieur, est noir, on **pourra couper** cette partie supérieure et utiliser la vache en Para Adouma.

De même pour les sabots : si seul le bout du sabot, qui dépasse l'os est noir, on le coupera, et la vache pourra servir de Para Adouma.

? Puisque le fait de couper la corne peut rendre la vache utilisable en Para Adouma, pourquoi ne pourrait-on pas la couper entièrement ?

Parce que si nous coupons toute la corne de la vache, celle-ci est considérée comme ayant un défaut, et **ne peut donc plus être utilisée** pour la Mitsva de Para Adouma.

La Michna parle ensuite du cas où le globe de l'œil, les dents ou la langue sont noirs.

? Dans ce cas, la vache peut-elle être utilisée en tant que

Para Adouma ?

Oui, et on ne sera obligé ni de couper la langue, ni de casser les dents, ni de crever l'œil (peut-être est-ce parce ces membres sont intérieurs qu'on n'a pas du tout besoin les couper).

? Une vache qui est naine peut-elle être utilisée pour la Mitsva de Para Adouma ?

Oui. Dans ce cas, le fait d'être nain ne disqualifie pas l'animal.

? Une vache qui a une verrue peut-elle être utilisée pour la Mitsva de Para Adouma ?

Non, car la verrue est un défaut qui la disqualifie.

? Et si on coupe la verrue ?

Selon Rabbi Chimon, si un poil rouge a poussé à l'endroit de la verrue, la vache peut être utilisée en Para Adouma. Mais **selon Rabbi Yéhoua** (et la Halakha est comme lui), on ne pourra pas utiliser en Para Adouma une vache qui a une verrue, même après avoir coupé cette dernière.

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce verset, le roi Chlomo déclare : "Une préoccupation dans le cœur de l'homme, il la rabaissera ; et une bonne chose la réjouira." Il donne ainsi plusieurs conseils à l'homme qui est préoccupé.

? Que veut dire : "Une préoccupation dans le cœur de l'homme, il la rabaissera" ?

Bravo ! Le Métsoudat David explique que la première chose à faire lorsqu'une personne a un souci est **de ne pas l'amplifier**. Au contraire, elle doit le minimiser et se dire qu'il a forcément une solution.

? Que veut dire "et une bonne chose la réjouira" ?

Bravo ! Le Métsoudat David explique que si, en plus, la personne a la force de se dire que tout ce qui arrive est une bonne chose, décidée par Hachem pour le bien, elle se réjouit de cette situation au lieu de s'en inquiéter.

Rachi donne une autre explication. Au lieu de lire dans

le verset "Yach'héna" ("il la rabaissera"), il lit "Yassi'héna".

? Que veut dire "Yassi'héna" ?

"Il en parlera."

Selon Rachi, les mots mentionnés précédemment signifient que lorsqu'une personne a une inquiétude, il faut qu'elle se soulage en en parlant à des amis proches.

? Selon Rachi, que signifie la suite du verset ("et une bonne parole la réjouira") ?

Bravo ! **Les paroles d'encouragement de ses amis réjouiront la personne préoccupée**. Elle sera encouragée, et finira par trouver le bien dans cette situation difficile.





NÉVIIM PROPHÈTES

Suite à la victoire extraordinaire de David sur Goliath, les chapitres 18 à 20 parlent de la terrible jalousie qui a saisi le roi Chaoul et de l'amitié extraordinaire qu'il y avait entre David et Yonathan, le fils de Chaoul. Un jour, Yonathan a annoncé à David que son père Chaoul l'a condamné à mort, et il a conseillé à David de s'enfuir. Le chapitre 21 nous raconte que David s'est enfui et est allé dans la ville de Nov, la ville des Cohanim où se trouvait le Michkan. Le Cohen Gadol était A'himélèkh. D'après le Targoum Yonathan ben Ouziel, il semble que David se soit enfui précisément à Nov pour interroger les Ourim Vétoumim sur le trajet qu'il devait emprunter lors de sa fuite.

? Que sont les Ourim Vétoumim ?

Bravo ! Dans le 'Hochèn (le pectoral porté par le Cohen Gadol), il y avait un parchemin avec le Nom d'Hachem. Ce parchemin permettait aux lettres du 'Hochèn de s'éclairer les unes après les autres pour former la réponse d'Hachem à la question qui avait été posée.

Le texte nous raconte que lorsqu'A'himélèkh a vu David arriver seul et dans cet état, il est sorti tout effrayé à sa rencontre, et lui a dit : «Comment un prince de votre niveau peut-il voyager seul ?».

David a caché la vérité à A'himélèkh et lui a dit que le roi l'avait envoyé en mission secrète, qu'il était obligé de voyager seul, mais qu'il avait donné rendez-vous à un groupe de soldats qui l'attendaient à un certain endroit. Puis, il a ajouté : «Mais maintenant, je suis en danger. J'ai absolument besoin de manger. Vite ! As-tu du pain ?». A'himélèkh a répondu qu'il n'avait pas de pain 'Hol, mais seulement des Lé'hèm Hapanim.

? Que sont les Lé'hèm Hapanim ?

Bravo ! Ce sont **les douze pains qui étaient sur le Choul'han** (la table du Beth Hamikdash), et que seuls les Cohanim avaient le droit de manger.

David a dit à A'himélèkh : «Puisque ma vie est en danger, j'ai le droit de faire tout ce qui peut la sauver. J'ai donc le droit de manger du Lé'hèm Hapanim.»

A'himélèkh a donné à David le Lé'hèm Hapanim, que David s'est dépêché de manger pour survivre.

David a ensuite dit à A'himélèkh qu'il avait besoin d'une arme, et lui a demandé s'il en avait une à lui donner. A'himélèkh a répondu : «La seule arme que nous ayons ici est l'épée de Goliath».

? Que faisait cette épée à Nov, chez les Cohanim ?

Bravo ! Nous avons vu que David lui-même avait déposé cette épée à Nov, pour qu'elle rappelle à tous ceux qui venaient offrir des Korbanot (sacrifices) à Nov le grand miracle qu'Hachem avait fait au peuple juif en faisant en sorte que David gagne la guerre contre Goliath.

A'himélèkh n'était pas enchanté de donner cette épée à David, car il savait combien celle-ci éveillait la foi en Hachem et la confiance en Hachem des gens qui venaient à Nov pour offrir des sacrifices. Alors, il lui a dit : «Si tu veux, tu peux prendre cette épée, car c'est la seule que nous ayons.» Et David a dit : «Si c'est la seule que tu as, donne-la-moi».

? Quel est le sens de cette discussion ?

David a dit à A'himélèkh : «Je comprends ta réticence à me donner cette épée. S'il y avait une autre arme, je l'aurais prise. Mais il n'y a que cette épée.»

A'himélèkh a dit à David : «Je n'ai de toute façon pas le droit de te la refuser, car c'est toi qui l'a amenée ici. Il est donc évident que tu peux la reprendre si tu le désires.»

David s'est levé et est allé chez A'hich, le roi de Gath. Mais avant de nous dire cela, la Torah précise qu'un homme a entendu la discussion entre David et A'himélèkh.

Cet homme, c'est Doèg Haadomi, au sujet duquel la Torah dit qu'il était le chef des bergers du roi Chaoul. Et les commentateurs expliquent que c'est une manière de dire qu'il était le Av Beth Din (chef du tribunal rabbinique).

Et malheureusement, Doèg a raconté (à sa manière) la discussion dont il a été témoin à Chaoul, et il a ainsi provoqué la mort de tous les Cohanim de la ville, comme nous le verrons au prochain épisode...

CHMIRAT HALACHONE

en histoire

La Gaon de Vilna nous enseigne : «**Tout ce qu'accomplit la Providence dans ce monde dépend de ce que les hommes disent en bien ou en mal.**»

RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Même "pour rire", le Lachone Hara' est interdit. Réouven n'a pas le droit d'en dire, même au risque de se faire passer pour une personne asociale. Mieux, Réouven doit quitter cette table s'il le peut, ou marquer sa désapprobation face à de tels propos.



A toi !

Réouven peut-il répondre à ce papier de Gad ?



Réouven assiste à un cours de mathématiques. Il reçoit un petit papier de Gad, sur lequel est écrit : «Tu penses quoi de Chimon ? ;)», après que Chimon soit passé au tableau et se soit trompé.

CETTE SEMAINE



HISTOIRE

Les enfants, cette semaine, où la Torah nous raconte à quel point nous avons échappé à la malédiction de Bil'am, il est bon de rappeler, à l'inverse, la puissance de la Brakha de nos Tsadikim.

Dans les dernières années du 'Hafets 'Haïm, alors que celui-ci était très âgé et très faible, son entourage a décidé, quelques jours avant Roch Hachana, de louer pour lui et la Rabbanite, un petit cabanon dans un bois à l'extérieur de Radine, pour qu'ils puissent s'y reposer, et revenir à Radine avec des forces renouvelées pour les fêtes de Tichri.

Une année, alors que le 'Hafets 'Haïm était à l'extérieur de Radine, une charrette avec des passagers arriva dans la ville. Cela arrivait souvent, car les gens avaient l'habitude de venir de partout demander des Brakhot (bénédictions) au 'Hafets 'Haïm. Par contre, dans cette charrette, ce qu'il y avait de choquant, c'était qu'une jeune fille juive s'y trouvait attachée de la tête aux pieds.

En s'approchant, on comprit que cette jeune fille n'était pas normale, et que les membres de sa famille devaient la tenir pour qu'elle reste en place.

Lorsque ces gens arrivèrent devant la porte du 'Hafets 'Haïm, ils ont demandé à être reçus par le Rav. On leur répondit que celui-ci n'était pas chez lui, qu'il était dans un endroit caché qu'on ne pouvait pas leur révéler, et qu'il reviendrait à Radine seulement un ou deux jours avant Roch Hachana.

Les gens, se disant qu'ils n'avaient pas fait tout ce chemin

pour repartir bredouilles, décidèrent de rester à Radine jusqu'au retour du 'Hafets 'Haïm, même si cela les obligeait à laisser la jeune fille attachée...

Lorsque la femme du 'Hafets 'Haïm (qui était chez elle ce jour-là) a entendu cela, elle a eu pitié de la jeune fille, et a permis qu'on dise à ces gens où se trouvait son mari.

Un homme les a donc guidés jusqu'à lui. Lorsqu'ils sont arrivés devant le Rav, la jeune fille a été détachée, pour qu'elle lui soit présentée. Mais à ce moment-là, elle s'est libérée de la poigne de ses frères et s'est mise à hurler de manière hystérique. Elle s'est jetée sur le chapeau du 'Hafets 'Haïm, et l'a jeté par terre en le piétinant.

Le 'Hafets 'Haïm l'a regardée profondément, a éclaté en pleurs et a simplement dit : "Maître du monde ! C'est une fille juive !". Puis, il a dit à la famille : "Rentrez chez vous, elle guérira bientôt."

L'homme qui les avait guidés a pris leur adresse, et, après les fêtes, il est allé prendre des nouvelles de la jeune fille. Elle était en parfaite santé !

La famille lui a dit : "Des années de cauchemar sont finies, pour elle et pour nous, par le mérite d'une simple phrase du 'Hafets 'Haïm".



Question

Aharon se promenait avec son ami Ichay. À un moment, ils passèrent devant la maison d'un certain juif de la communauté qu'ils savaient ne pas être très religieux, quand soudain, devant la porte de la maison Aharon vit un sac de courses apparemment oublié. Aharon, ravi de pouvoir accomplir la Mitsva de Hachavat Avéda, c'est-à-dire rendre un objet perdu à son propriétaire, s'apprêtait à toquer à la porte pour le lui rendre, quand, soudain, Ichay lui dit de jeter un coup d'œil dans le sac et il s'aperçut

qu'il contenait de la viande non-Cachère. Ichay lui dit que, selon lui, il était interdit de lui rendre le sac, car, par cela, il permettait à ce pauvre juif de fauter en mangeant non-Cachère. Aharon, dubitatif, lui répondit qu'il pense que cela n'est pas certain que l'aliment lui soit destiné, et qu'il est peut-être destiné à son aide-ménagère non-juive, c'est pourquoi, Aharon voulut rendre le sac oublié.

GUEMARA



Qu'en penses-tu ?



A toi !

● Rama Yoré Dé'a chap. 161, alinéa 11.

● Michna Broura chap. 347, Sé'if Katan 7.

RÉPONSE

Il est écrit dans le Rama que celui qui trouve un contrat d'emprunt dans lequel est mentionné que le remboursement se fera avec intérêts (ce qui est formellement interdit par la Torah) n'aura pas le droit de le rendre à son propriétaire, car il lui permet par cela de transgresser l'interdit. La loi sera donc la même dans notre cas s'il est certain que l'aliment est destiné au juif. Par contre, si cela n'est pas certain, le Michna

Broura nous apprend que cela dépend du pourcentage de chance que cette hypothèse a d'être vraie, c'est-à-dire que si ce juif n'a pas l'habitude de manger non-Cachère, c'est Aharon qui aura raison et il pourra rendre le sac. Par contre, si ce juif n'a pas l'habitude de manger Cachère, même s'il lui arrive parfois de manger Cachère, il sera interdit de le lui rendre.



Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

PACKAGE COMMUNAUTAIRE



20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine

Au prix
exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements:

☎ 01 77 50 22 31 - 📞 00972584280953 - ✉ avotoubanim@torah-box.com

GRANDE TOMBOLA 1 TIRAGE PAR MOIS

DÈS DIMANCHE,

EN REPONDANT AU QUIZZ SUR

WWW.TORAH-BOX.COM/GO/QUIZZ

TENTEZ DE GAGNER

UN HOVERBOARD OU UN APPAREIL PHOTO



Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la Publication : David Choukroun Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moche Smietanski, Alexandre Kisielewski



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :

☎ 01 77 50 22 31

📞 +972 584 28 09 53

✉ avotoubanim@torah-Yitrox.com